



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Stations de montagne

Question écrite n° 9069

#### Texte de la question

M Patrick Ollier appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie et de l'amenagement du territoire, charge du tourisme, sur les consequences dramatiques, pour les activites liees au tourisme, de l'absence de neige dans certains massifs et en particulier dans le departement des Hautes-Alpes. Il lui demande que soient d'urgence favorises, au niveau des etablissements bancaires, les reports d'annuites et le reechelonnement des dettes sans penalites, et la mise en place par les services fiscaux, ainsi que par l'URSSAF, d'un moratoire pour les acteurs economiques.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Soucieux de mettre en place les mesures appropriees a la solution des problemes poses dans les stations de sports d'hiver par le mauvais enseignement constate en janvier, le ministre du tourisme, charge de la coordination de cette operation, a reuni des le 7 fevrier les representants des divers ministeres competents pour l'application de ces mesures, ainsi que ceux des prefectures de region, des groupements d'elus et des principales professions concernees. Pour l'essentiel, il a ete decide qu'il convenait d'abord d'eviter toutes exigences de nature a aggraver les situations. Ainsi pourront etre reportees sans penalites, chaque fois que necessaire, les echeances d'impots, de cotisations sociales, d'emprunts relevant d'organismes publics ou parapublics Les salaries contraints au chomage devront beneficier le plus largement possible des indemnisations prevues par les lois et reglements. Des mesures de caractere moins provisoire ne pourront etre prises qu'en fin de saison, lorsqu'un bilan general des consequences aura pu etre etabli. Afin de faciliter l'application de ce dispositif, les prefets de departement des zones de montagne ont recu l'instruction de suivre attentivement, en etroite collaboration avec toutes les categories socio-professionnelles concernees localement, l'evolution de la situation, et d'en rendre compte periodiquement. D'autre part, les divers ministres, dont relevent les mesures a prendre, sont tenus informes.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Ollier Patrick](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9069

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** tourisme

**Ministère attributaire :** tourisme

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 février 1989, page 596